Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_181-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation :
12 décembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 26
Procurations : 8
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Madame Claude BENEZIT

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Christine COLAS, Messieurs Pierre CONTIN, Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Mesdames Claudia GAUVIN, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Arnaud SALMON, Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Bruno DESLANDES à Madame Nolwenn GUILLOU, Madame Lydie DUHIL à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Jacques ERTLE à Madame Christine COLAS, Monsieur François GRANIER à Madame Delphine BRIAND, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Madame Sylvie SARDIN à Monsieur Jean-Marc DUVAL

ABSENTE EXCUSEE : Madame Patricia MARTINEAU

Délibération n° 2025-181

AVENANT CONVENTION ORT PETITES VILLES DE DEMAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN,

VU les conventions d'adhésion au programme PVD signées le 20 mai 2021 pour la ville de Dinard et le 25 février 2022 pour la ville de Pleurtuit avec la communauté de communes, l'Etat et le Département,

VU le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, ses périmètres opérationnels et le programme d'action annexés,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_181-DE

VU la délibération N°2023-076 en date du 25 mai 2023 nommée « Programme « Petites Villes de Demain » – Convention ORT »,

VU la convention ORT signée le 31 mai 2023 entre Dinard, Pleurtuit, La Richardais, la CCCE, l'État, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine,

CONSIDERANT que cette convention prévoit la possibilité de mise à jour annuelle de ses annexes,

CONSIDERANT que le présent avenant n° 1 actualise les annexes (plan d'actions, maquette financière et calendrier prévisionnel), sans modifier le texte initial de la convention,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1er : D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention Petites Villes de Demain – Opération de Revitalisation du Territoire de Dinard/Pleurtuit/La Richardais/CCCE, tel que présenté, portant actualisation des annexes de la convention (plan d'actions, maquette financière et calendrier).

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer cet avenant avec l'ensemble des partenaires signataires (Pleurtuit, La Richardais, CCCE, État, Région, Département).

Article 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter et signer tout financement en lien avec la présente convention.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 19 décembre 2025
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE